

Séance du mercredi 21 décembre 2022

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Guy LATHÉLIZE,

Présents : 10

Présents : Guy LATHÉLIZE, Alexandra BOURILLON, Gaëtan GAGNANT, Hugues COURTIER, Éric PASSIEU, Sébastien GOAPPER, Bertrand CODRON, Delphine CODRON, Blandine LATHÉLIZE, Benoit CODRON

Votants: 14

Secrétaire de séance:
Blandine LATHÉLIZE

Représentés: Micael GONCALVES, Hervé BOURILLON, Romain COURTIER, Anissa HASNAOUI

Excusés:

Absents: Annie ETOILE

Objet: Création d'un poste d'adjoint administratif - DE_2022_037

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, en raison d'un agent placé en longue maladie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet.

Article 2 :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 3 janvier 2023

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 3 janvier 2023

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Maire,
Guy LATHÉLIZE



Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstentions: 0

RF Sous Préfecture de Meaux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/01/2023 077-217705151-20221221-DE_2022_037-DE